

Fiche de spécifications		
<i>Processus : P7 – Redressement</i>	<i>Programme : R1</i>	<i>Niveau : Logement</i>
Type de construction : TYPC		
	<i>Date : 22/06/2017</i>	<i>Numéro de version : 5</i>

Le type de construction (TYPC) est déclaré par l'agent recenseur ; le type de logement (TYPL) est déclaré par le ménage.

Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.
- Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!!LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!!LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).

Champ des logements

Le type de construction d'un logement n'a de sens que s'il est ordinaire (LNATUR_R=L1).
La valeur des logements non ordinaires est « » ; la valeur de l'indicateur de redressement est « / »

Définition

- Variable en entrée :

Type déclaré de construction (TYPC_X)	
Modalité	Signification
1	Bâtiment d'un seul logement isolé
2	Bâtiment d'un seul logement jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
3	Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
4	Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux...)
5	Construction provisoire
6	Caravane, habitation mobile

- Variable en sortie :

Type redressé de construction (TYPC_R)	
Modalité	Signification
1	Bâtiment d'un seul logement isolé
2	Bâtiment d'un seul logement jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
3	Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
4	Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux...)
5	Construction provisoire

Règle de gestion et hypothèses de redressement

La modalité déclarée « 6-Caravane, habitation mobile » n'est plus admise en sortie et est considérée comme une habitation de fortune.

Le type de construction est cohérent avec le nombre de logements à l'adresse : le bâtiment d'habitation compte 2 logements ou plus si l'adresse compte plusieurs logements.

Une adresse peut compter plusieurs logements isolés ou jumelés : TYPC_X=1 ou 2 et NLOGADR>1 n'est pas incohérent.

Le redressement s'appuie sur les hypothèses selon lesquelles :

– Sans déclaration, le bâtiment du logement est probablement composé d'un seul logement isolé s'il s'agit du seul logement ordinaire à l'adresse. Le bâtiment compte probablement de 2 logements ou plus sinon.

Création du nombre de logements ordinaires à l'adresse (NLOGADR), variable intermédiaire

Le nombre de logements ordinaires à l'adresse est une variable quantitative. Cette variable n'est utilisée que pour le redressement du type de construction (TYPC_X).

Création de la présence d'autres logements ordinaires à la même adresse (NLOGADRQ), variable intermédiaire

L'indicatrice de présence d'autres logements ordinaires à la même adresse (NLOGADRQ) distingue les adresses d'un logement des autres. Cette variable n'est utilisée que pour le redressement du type de construction¹.

Présence d'autres logements ordinaires à la même adresse (NLOGADRQ)	
Modalité	Signification
1	Absence d'un autre logement ordinaire (NLOGADR=1)
2	Présence d'autres logements ordinaires (NLOGADR>1)

Action d'imputation

Indicateur de redressement du type de construction (I_TYPC_R)	
Modalité	Signification
1	Valeur non déclarée ou différente des modalités 1, 2, 3, 4, 5 ou 6
2	Le type de construction est un bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus (TYPC_X=3) alors que l'adresse ne compte qu'un seul logement d'habitation (NLOGADRQ=1)
3	Le type déclaré de construction est une caravane ou une habitation mobile (TYPC_X=6)
C	Valeur cohérente

➤ **1^{re} région d'incohérence (I_TYPC_R=1)**

TYPC_R=hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicatrice de présence d'autres logements ordinaires à la même adresse (NLOGADRQ).

En cas d'absence de donneur, on impute par bâtiment d'un seul logement isolé (TYPC_R=1) s'il s'agit du seul logement ordinaire à l'adresse (NLOGADRQ=1). On impute par bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus (TYPC_R=3) sinon.

➤ **2^e région d'incohérence (I_TYPC_R=2)**

TYPC_R=hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicatrice de présence d'autres logements ordinaires à la même adresse (NLOGADRQ).

En cas d'absence de donneur, on impute par bâtiment d'un seul logement isolé (TYPC_R=1).

➤ **3^e région d'incohérence (I_TYPC_R=3)**

Le logement est une construction provisoire (TYPC_R=5).

¹Techniquement, si NLOGADR=0 alors NLOGADRQ est égal à blanc.